



**DAMVILLERS
SPINCOURT**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PARENTS

Spincourt, le 29 juin 2017

Objet : rentrée scolaire 2017

Madame, Monsieur,

Un décret du Ministre de l'Education Nationale en date du 28 juin 2017 permet une adaptation des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2017, pour un retour éventuel à une organisation de la semaine à 4 jours d'école. L'objectif du Ministère est « de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants. »

Toute évolution de la semaine scolaire devra faire l'objet d'un consensus local :

- saisine conjointe de la communauté de communes et d'une majorité de conseils d'école.
- **les services académiques pourront alors décider d'autoriser - ou non - des adaptations.** Ces autorisations seront accordées sur la base de la cohérence des apprentissages et donc de l'intérêt de l'enfant. **Le Directeur départemental des services académiques est donc seul décideur pour une adaptation des rythmes scolaires, et non la CODECOM.**

Les élus de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt ont décidé de prendre le temps de la concertation. Les propositions d'organisation du temps scolaire devant être rendues pour le 30 juin 2017, les élus estiment que les délais impartis ne permettent pas une décision sereine.

La CODECOM peut-elle se permettre de remercier la quarantaine d'animateurs périscolaires, sans la concertation et le recul nécessaires pour évaluer les avantages et inconvénients de la semaine organisée sur 4,5 jours ? La suppression de ces postes représenterait un « choc social » pour les employés, à 2 mois de la rentrée scolaire.

C'est pourquoi la CODECOM de Damvillers Spincourt initiera, dès le mois de septembre 2017, la concertation la plus large possible avec les parents d'élèves et la communauté éducative pour évaluer et modifier – ou non – l'organisation de la semaine scolaire **à la rentrée de septembre 2018.**

L'INTERET DES ENFANTS DOIT ETRE LA SEULE MOTIVATION pour la remise en cause des rythmes scolaires actuels, cette décision ne pouvant être prise dans la précipitation, au cours de l'été, de façon unilatérale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Marie MISSLER

Président de la
Communauté de
communes de Damvillers
Spincourt

Jacques STALARS

Vice-président chargé
de la cohésion sociale
et de la vie
associative

François BRELLE

Vice-président chargé des
affaires scolaires et de la
restauration scolaire

Massimo TRINOLI

Vice-président chargé des
services périscolaires